

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 4 mars 2026 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues vivantes étrangères : allemand, pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Roland BOICHON
Professeur agrégé

Mme Solange COMMUNAL
Professeure agrégée

M. Stéphane GAUTHIER
Professeur de chaire supérieure

Mme Karen GAUVAIN
Professeure certifiée

M. Louis MARANDET
Professeur agrégé

M. Christophe PETER
Professeur certifié

Mme Axellia PREVEL
Professeure certifiée

Académie de LYON

Académie de LYON

Académie de LYON

Académie de NANTES

Académie de STRASBOURG

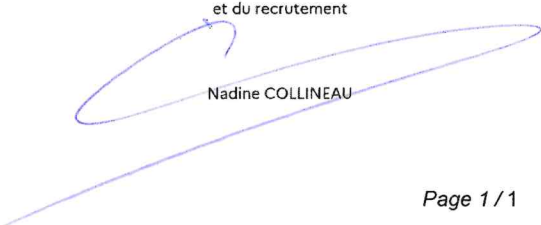
Académie de REIMS

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 juin 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU